



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide
 Association Intercommunale pour le Dévergament et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE
 Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR :

Le Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
 Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEBRUN, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE

Namur, le 10 Nov. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
 Etienne DI RUPO

Feuille n° 20/27
 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III) : habitât ou équip. communautaire, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
 (*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egout sous pression, Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover
 Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
 Eau de surface ayant fonction de collecteur
 Canalisation spécifique en assainissement autonome
 Canalisation d'eau claire existante
 Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante, adjudgé ou en construction, à réaliser
 Station à statut particulier existante, privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Dévergament - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjudgé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)
 Captage public
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2005)
 Navigable 1^{re} catégorie, 2^{ème} catégorie
 3^{ème} catégorie, non classé, Cours voûtés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/02/2004)
 Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGPLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)
 Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGPLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN pour établir des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
 Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)
 40/2 Limite de planche IGN (1/10.000)
 Remarque : le document pour produire des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
 Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE, MRW-DGPLP, IGN
 Traitement des données : OEA et SPGE

